



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 avril 2021
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Vingtième session

New York, 19-30 avril 2021

Projets de décision que l'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter

L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème [à déterminer]

Le Conseil économique et social décide d'autoriser la tenue d'une réunion de trois jours d'un groupe d'experts internationaux sur le thème [à déterminer]

Projet de décision II

Lieu et dates de la vingt et unième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil économique et social décide que la vingt et unième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 25 avril au 6 mai 2022.

Projet de décision III

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa vingtième session et ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa vingtième session ;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session de l'Instance permanente, tel qu'énoncé ci-après :
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Discussion sur le thème [à déterminer].



4. Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits de l'homme) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
5. Dialogues :
 - a) Dialogue avec les peuples autochtones ;
 - b) Dialogue avec les États Membres ;
 - c) Dialogue avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ;
 - d) Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones ;
 - e) Dialogues régionaux ;
 - f) Dialogues thématiques.
6. Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes.
7. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de l'Instance permanente.
8. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa vingt et unième session.
